

Scouts Canada, Conseil du Québec

Procédure de renouvellement de la charte pour un groupe

LA CHARTE – R. P. & P. 2003.4 (II)

Charte – accordée aux groupes approuvés par Scouts Canada, par l'entremise de son siège social, pour l'exploitation d'un ou plusieurs programmes de scoutisme. Les chartes doivent être renouvelées annuellement et peuvent être annulées avec motif à l'appui en tout temps et demeurent la propriété de Scouts Canada. Une charte est émise, au nom de Scouts Canada, une fois la demande approuvée par un commissaire de conseil/secteur

LE PARRAIN/PARTENAIRE ET SCOUTS CANADA

La relation entre Scouts Canada et la communauté se traduit par le partenariat à l'échelle locale avec les organisations, les institutions et les associations. Cette relation est définie dans le document-ressource « [En partenariat pour les jeunes – Directives pour le parrain/partenaire et le groupe](#) ».

OBJECTIF :

Le renouvellement de la charte a pour but de :

- Confirmer et ratifier l'engagement du parrain/partenaire envers la mission les principes et les pratiques de Scouts Canada et s'assurer que le groupe se conforme au Règlement, politiques et procédures de Scouts Canada.
- Examiner les activités du groupe de scoutisme de la dernière année (Bilan de santé annuel du groupe) afin de sanctionner le renouvellement de la charte pour la prochaine année et pour informer les équipes de soutien de secteur et de conseil des besoins du groupe.
- S'assurer que le groupe et les sections satisfont aux normes de qualité du programme.
- Mettre en place une communication réciproque en ce qui a trait aux enjeux, aux préoccupations et aux idées.
- Évaluer les besoins de la communauté et dresser un plan afin de répondre à ces besoins.
- Assurer aux parents que le programme offert par le groupe répond aux normes de Scouts Canada et est conforme à la promesse de notre marque.

ÉCHÉANCIER

Janvier – Février :

Les commissaires de secteur ou gestionnaires de secteur présentent et expliquent aux commissaires de groupe la procédure de renouvellement de charte et les exigences qui y sont reliées lors d'une réunion de secteur ou en communiquant avec chaque commissaire de groupe, puis fixent une date de réunion.

Février – Mars :

Les groupes recueillent les renseignements pertinents et remplissent les formulaires de renouvellement de la charte.

Mars – Avril :

Le groupe rencontre l'équipe de soutien du secteur pour réviser les formulaires de renouvellement de la charte et discuter des activités courantes et des plans futurs, lors d'une réunion consacrée au renouvellement.

30 avril :

La procédure de renouvellement de charte devrait être terminée afin que les groupes puissent profiter de l'inscription hâtive au printemps.

EXIGENCES – RENOUELEMENT DE LA CHARTE

Le formulaire de renouvellement de la charte

Ce formulaire de demande doit être révisé et signé par l'organisme de parrainage et le commissaire de groupe.

États financiers de fins d'exercice

Scouts Canada énonce clairement sa politique et ses règlements concernant l'examen des rapports financiers dans le « [Règlement, politiques et procédures](#) » Section 11000 – [Procédures financières et collectes de fonds](#). Veuillez consulter les directives pour la [révision financière du groupe](#) et le [Rapport de révision financière du groupe](#). Ces documents doivent être présentés, accompagnés du relevé bancaire mensuel le plus récent pour chaque compte, au plus tard le 30 novembre de chaque année, au Conseil du Québec.

Compte-rendu des réunions du comité de groupe

Le comité de groupe doit démontrer que les comptes rendus et les dossiers pertinents de leurs réunions sont conservés et sont disponibles sur demande.

Respect des Normes de qualité du programme

Scouts Canada s'est engagé à fournir des programmes de qualité. Soumettre une demande pour chaque section active qui satisfait aux normes de programme. Si la section répond aux normes, elle recevra le Prix qualité de programme.

RÉUNION DE RENOUELEMENT DE LA CHARTE

La réunion devrait une occasion pour un dialogue ouvert entre Scouts Canada et le parrain/partenaire. Le représentant du parrain/partenaire, le commissaire de groupe et le comité de groupe, un animateur de chaque section et l'équipe de soutien du secteur ou du Conseil doivent assister à la réunion de renouvellement de la charte.

Exemple d'ordre du jour

Présentations des personnes présentes
Énoncé du but de la réunion.
Révision du bilan de santé du groupe
Rapport financier
Discuter, si cela est nécessaire, de la relation avec le parrain/partenaire
Clôture de la séance

ACCEPTATION DU RENOUELEMENT DE LA CHARTE

Le commissaire de secteur ou de conseil présente le certificat de renouvellement de la charte au commissaire de groupe lorsqu'il est assuré que le groupe peut continuer de répondre aux besoins de la communauté.

La charte d'un groupe est le **permis de fonctionnement** d'un groupe de Scouts Canada.